

DIFFÉRENTIEL DE DURABILITÉ ET INVESTISSEMENTS DE DURABILITÉ

Document d'orientation sur le secteur du cacao

Version 1.1



**RAINFOREST
ALLIANCE**



Décharge de responsabilité concernant la traduction

Pour toute question liée à la signification précise des informations contenues dans la traduction, veuillez vous référer à la version officielle en anglais pour en obtenir la clarification. Toute divergence ou différence dans la signification engendrée par la traduction n'est pas contraignante et n'a pas d'effet sur la certification ou les audits.

Plus d'informations ?

Pour en savoir plus sur Rainforest Alliance, veuillez visiter www.rainforest-alliance.org ou contacter info@ra.org

Nom du document :		Code du document :	Version :
Document d'orientation du secteur Différentiel de durabilité et Investissements de durabilité Secteur du cacao		SA-G-SD-18-V1.1FR	1.1
Date de la première publication :	Date de révision :	Valable à partir du :	Expire le :
28 février 2021	12 juillet 2021	28 février 2021	Jusqu'à nouvel ordre
Élaboré par :		Approuvé par :	
Département Transformation des marchés de Rainforest Alliance		Directeur des Standards and Assurance	
Lié à :			
SA-S-SD-1-V1.1FR Norme pour l'agriculture durable 2020 de Rainforest Alliance, Exigences pour les exploitations agricoles SA-S-SD- 2- V1.1 Norme pour l'agriculture durable 2020 de Rainforest Alliance, Exigences pour les chaînes d'approvisionnement SA-S-SD-4-V1.1 Annexe S3 : Outil d'évaluation des risques SA-S-SD-15-V1.1 Annexe S14 : Responsabilité partagée SA-G-SD-8-V1 Document d'orientation G : Estimation du rendement SA-S-SD-17V1.1Annex S16 : Modèle de Plan d'investissement de durabilité			
Remplace :			
Document d'orientation du secteur sur le Différentiel de durabilité et les Investissements de durabilité du secteur du cacao version 1			
Applicable à :			
Titulaires de certificat de la chaîne et approvisionnement et des exploitations agricoles			
Pays/Région :			
Tous			
Produit agricole :		Type de certification :	
Cacao		Titulaires de certificat de la chaîne d'approvisionnement et des exploitations agricoles	



Table des matières

Objectif	4
Champ d'application	4
1. Le différentiel de durabilité et les investissements de durabilité dans le cacao	4
1.1 Vers un secteur du cacao durable	4
1.2 Introduction du Différentiel de durabilité et des Investissements de durabilité	5
1.3 Transition des primes vers le DD et les ID	6
2. Délais du DD et des ID (pour le cacao uniquement)	7
Phase I : Avril 2020 — juin 2021	7
Phase II : Juillet 2021 — juin 2022	7
Phase III : à partir du 1er juillet 2022	8
3. Guide pour le différentiel de durabilité dans le secteur du cacao	9
3.1 Le bénéficiaire du DD	9
3.2 La valeur monétaire du DD : Le DD minimum de 70 USD	9
4. Document d'orientation pour les investissements de durabilité dans le cacao	10
4.1 Le bénéficiaire des ID	10
4.2 Le plan d'investissement	11
4.3 Élaboration du plan d'investissement	11
4.4 Valeur des Investissements de durabilité	13
5. Reporting sur le Différentiel de durabilité et les Investissements de durabilité sur la plateforme de traçabilité	14
5.1 Reporting au niveau transactionnel	14
5.2 Reporting annuel.....	15
6. Conclusion de contrats en tenant compte du DD et des ID	16
7. Garantie des paiements du DD/des ID	17



OBJECTIF

Les principes généraux des exigences relatives au Différentiel de durabilité (DD) et aux Investissements de durabilité (ID) sont applicables à tous les secteurs. Mais étant donné que les secteurs travaillent différemment, il est nécessaire de mettre en place des documents d'orientation de mise en œuvre spécifiques à chaque secteur. Ce document explique comment les exigences relatives au Différentiel de durabilité et aux Investissements de durabilité sont mises en œuvre dans le secteur du cacao. Les documents d'orientation sur le DD et les ID pour les autres secteurs seront publiés séparément.

CHAMP D'APPLICATION

Les titulaires de certificat d'exploitation agricole (TC) sont au cœur de l'approche du DD et des ID, car ce sont eux qui négocient le DD et les conditions de paiement avec les premiers acheteurs. Ils sont également chargés d'assurer la redistribution de la totalité du montant du DD à leurs membres (dans le cas d'une certification de groupe) ou les dépenses du DD au profit des travailleurs (dans le cas de grandes exploitations agricoles et d'une certification d'exploitation individuelle). Les documents d'orientation pour toutes les organisations qui jouent un rôle dans la manière dont les valeurs de la DD et des ID sont convenues, payées, utilisées, enregistrées sur la plateforme de certification Rainforest Alliance et assurées comprennent :

Au niveau de l'exploitation agricole :

- La direction (sous la forme d'une certification de groupe ou de certification individuelle)
- Les membres du groupe (producteurs individuels qui font partie de la certification de groupe)
- Les travailleurs (une personne qui réalise un travail en échange d'une quantité d'argent dans une exploitation agricole)
- Inspecteurs internes
- Organismes de certification

Au niveau de la chaîne d'approvisionnement :

- Premiers acheteurs
- Tous les acheteurs de cacao certifié Rainforest Alliance en aval, y compris les détaillants
- Organismes de certification

1. LE DIFFERENTIEL DE DURABILITE ET LES INVESTISSEMENTS DE DURABILITE DANS LE CACAO

1.1 Vers un secteur du cacao durable

Un secteur du cacao durable est un secteur qui produit et commercialise du cacao d'une manière qui permet aux personnes et à la nature de prospérer. Il s'agit d'un secteur dans lequel les producteurs disposent des connaissances et des ressources nécessaires pour produire du cacao de manière durable sur le plan environnemental, économique et social, et où ils sont soutenus par d'autres acteurs de la chaîne d'approvisionnement pour gagner leur vie, de sorte à renforcer la résistance de l'ensemble du secteur du cacao aux impacts de la volatilité des prix et du changement climatique.

Un secteur du cacao durable est un secteur plus équilibré où les producteurs, les négociants, les transformateurs, les marques et les détaillants partagent les risques, les responsabilités et la valeur dérivée de la production durable. Tous les acheteurs de cacao produit de manière durable sont tenus responsables de la mise en œuvre de pratiques commerciales responsables et de la concentration des investissements et du soutien au niveau des producteurs pour une amélioration continue des performances en matière de durabilité.



Nous pensons que cette approche permettra au secteur de relever des défis de longue date tels que l'incapacité des producteurs de cacao à atteindre un revenu de subsistance, l'amélioration de la gestion des groupes pour lutter contre le risque de travail des enfants et la déforestation.

Les producteurs sont en mesure d'obtenir un prix décent pour leur cacao parce que le marché choisit uniquement d'investir et de s'approvisionner en cacao produit de manière durable et récompense ce meilleur produit par un meilleur prix.

Il existe une responsabilité partagée entre les acteurs de la chaîne d'approvisionnement, les gouvernements et les autres parties prenantes pour garantir un revenu de subsistance aux producteurs de cacao grâce à des investissements ciblés et à un soutien à la diversification des revenus, au développement des exploitations agricoles, à la protection de l'environnement et aux infrastructures locales dans les communautés productrices de cacao. L'alignement existe sur une feuille de route claire pour lutter contre la pauvreté, la cause première de problèmes tels que le travail des enfants et la déforestation, qui compromettent la durabilité du secteur du cacao.

1.2 Introduction du Différentiel de durabilité et des Investissements de durabilité

Pourquoi les Titulaires de certificat d'exploitation agricole ont-ils besoin du DD et des ID ?

Malgré des années d'investissement, l'introduction de formations sur les bonnes pratiques agricoles et d'autres tentatives pour augmenter les rendements et les revenus, améliorer les pratiques sociales et intégrer les exigences de durabilité environnementale dans la norme, il existe toujours un écart important entre le statut actuel des exploitations certifiées et les aspirations de Rainforest Alliance. Pour accélérer l'obtention de résultats, les producteurs doivent être davantage incités à adopter des pratiques durables et les TC d'exploitation agricole doivent avoir les moyens d'investir en eux-mêmes et en leurs membres ou travailleurs.

Pour que les secteurs soient véritablement durables, tous les acteurs de la chaîne d'approvisionnement ont un rôle à jouer. Une chaîne d'approvisionnement inclusive est une chaîne où la valeur et les risques sont partagés. À cet effet, il convient de passer à un système où les coûts et les investissements des producteurs sont couverts et où leurs efforts pour rendre leurs exploitations agricoles et leur production plus durables sont récompensés.

Dans le but de concrétiser cette vision, notre norme pour l'agriculture durable 2020 (NAD) définit deux exigences pour les acheteurs de produits certifiés Rainforest Alliance : le Différentiel de durabilité et les Investissements de durabilité.

Le Différentiel de durabilité est un paiement monétaire supplémentaire obligatoire versé aux producteurs certifiés en plus du prix du marché du produit.

Les Investissements de durabilité sont des investissements obligatoires en espèces ou en nature de la part des acheteurs de produits certifiés Rainforest Alliance pour les titulaires de certificat d'exploitation agricole dans le but spécifique de les aider à se conformer à la norme pour l'agriculture durable 2020.

Le Différentiel de durabilité et les Investissements de durabilité visent à promouvoir le partage des coûts et des avantages de la production durable dans l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement de manière plus équitable.



1.3 Transition des primes vers le DD et les ID

Mise en contexte du DD et des ID

L'approche pour le DD et les ID est en principe la même pour toutes les cultures, mais le contexte des mécanismes commerciaux, des contrats et des méthodes de paiement peut différer entre les cultures et les pays.

En outre, il est reconnu que le niveau de développement et les performances des producteurs peuvent varier considérablement d'un pays à l'autre et même au sein d'un même pays. La nouvelle norme vise à mettre en contexte les exigences et les mécanismes d'audit pour atteindre une plus grande efficacité tout en répondant aux défis spécifiques aux cultures, aux pays et aux producteurs.

Historique : primes de certification dans le secteur du cacao

Une prime est obligatoire pour le cacao certifié UTZ. Alors que les primes n'étaient pas obligatoires pour le cacao certifié Rainforest Alliance, les primes ont généralement été payées. En outre, à partir de juillet 2020, une prime est devenue obligatoire pour toutes les ventes de cacao Rainforest Alliance en provenance de Côte d'Ivoire et du Ghana. Cela signifie qu'une prime est désormais obligatoire pour la quasi-totalité des ventes de cacao UTZ et Rainforest Alliance. Nous examinerons donc le scénario dans lequel les primes de certification sont déjà payées comme le point de départ et l'aborderons comme une transition des primes vers le DD et les ID.

Des primes au DD et aux ID

Cette transition nécessitera une modification de plusieurs composantes des pratiques actuelles en matière de primes, comme le montre le tableau ci-dessous :

Approche des investissements en termes de prime			Approche des investissements en termes de DD/d'ID	
	Niveau du TC	Niveau du producteur ou du travailleur	Niveau du TC	Niveau du producteur ou du travailleur
Certification de groupe	Saisit uniquement le montant monétaire payé par le premier acheteur (PA) au titulaire de certificat (TC). Il ne comprend pas les investissements en nature.	Non saisi	L'intégralité des investissements réalisés par le TC est saisie. Cela comprend à la fois les investissements en nature et les investissements monétaires.	Investissements réalisés au niveau de l'exploitant agricole, comme spécifié dans le plan d'investissement. Reporting sur les catégories d'investissements réalisés sur la plateforme de certification (y compris les avantages pour les travailleurs)
Certification d'exploitation agricole individuelle			Le plan d'investissement est basé sur l'évaluation des risques et la capacité de gestion et est donc lié aux investissements nécessaires pour renforcer la qualité de la mise en œuvre de la norme Rainforest Alliance.	
Approche des paiements en termes de prime			Approche des paiements en termes de DD/d'ID	
Certification de groupe	Comprend à la fois un montant monétaire pour les producteurs et une composante de groupe. Politique et documentation de la distribution aux membres	Distribution aux producteurs non prise en compte sur la plateforme de certification Les avantages spécifiques aux	Distingue la valeur pour les producteurs (DD) de la valeur pour le groupe (ID), calculant ainsi ce qui parvient aux producteurs sous forme de bénéfice monétaire. Le TC (direction) de l'exploitation agricole verse aux producteurs le	Les TC d'exploitation agricole sont tenus de transférer le montant total du DD aux producteurs.



	requis et vérifiées	travailleurs ne sont pas requis	montant total des DD reçus par les acheteurs.	
Certification d'exploitation agricole individuelle	Comprend une prime monétaire au TC, mais la distribution exacte n'est pas saisie ou mesurée.		Distingue entre la valeur pour le producteur (DD) et la valeur à utiliser exclusivement pour les investissements visant à respecter la NAD 2020 (ID).	N/A

Tableau 1 : principales différences entre la prime et le DD/les ID

Ce changement apparaît dans le diagramme ci-dessous.

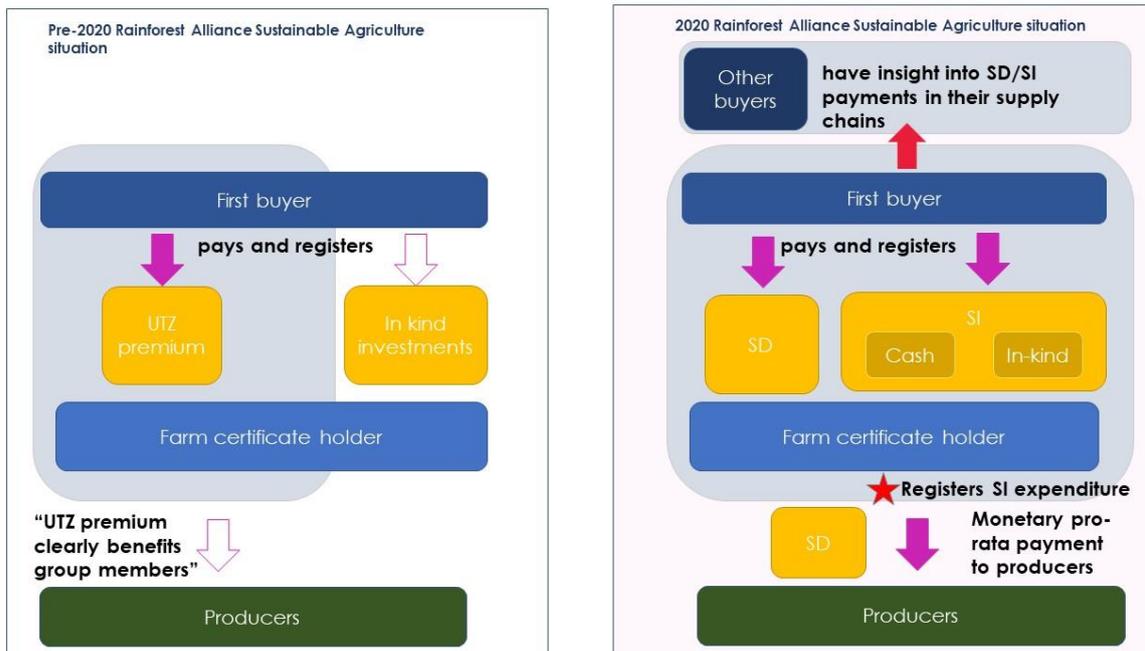


Diagramme 1 : transition d'une approche en termes de prime à une approche en termes de DD et d'ID

2. Délais DU DD et des ID (pour le cacao uniquement)

Le déploiement du DD et des ID se fera en trois phases, la phase 1 étant en cours au moment de la publication :

Phase I : Avril 2020 — juin 2021

Introduction à la prime obligatoire du cacao Rainforest Alliance

- À partir d'avril 2020, tous les acheteurs de cacao Rainforest Alliance en provenance de Côte d'Ivoire et du Ghana sont tenus de payer une prime telle que négociée, et les paiements doivent être déclarés sur la plateforme de traçabilité de Rainforest Alliance.
- Les primes sont déjà obligatoires pour toutes les ventes des premiers acheteurs UTZ dans le monde.

Phase II : Juillet 2021 — juin 2022

Transition vers le DD et les ID



- À partir du 1er juillet 2021, les Titulaires de certificat commencent la transition vers la norme pour l'agriculture durable 2020 de Rainforest Alliance et le cacao certifié selon cette norme peut commencer à entrer dans la chaîne d'approvisionnement.
- La valeur payée du DD et des ID sera enregistrée par les premiers acheteurs sur la plateforme de traçabilité de Rainforest Alliance pour l'ensemble du cacao acheté certifié selon la norme 2020 de Rainforest Alliance, conformément aux conditions convenues entre le premier acheteur et le titulaire de certificat d'exploitation agricole.
- La période de transition pour tous les titulaires de certificat d'exploitation agricole vers la norme 2020 de Rainforest Alliance s'étend de juillet 2021 à juin 2022. Notez que tout audit effectué après juillet 2021 sera conforme aux exigences de la norme pour l'agriculture durable 2020 de Rainforest Alliance.
- Cela signifie que le premier cacao pour lequel un DD et des ID doivent être payés et enregistrés pourra entrer dans les chaînes d'approvisionnement en juillet 2021.
- D'ici le 1er juillet 2022, toutes les ventes de cacao certifié Rainforest Alliance auront fait l'objet d'une transition. Ainsi, à partir de juillet 2022, les titulaires de certificat d'exploitation agricole ne pourront plus vendre de cacao UTZ et Rainforest Alliance. L'ensemble du cacao certifié vendu aux premiers acheteurs doit être certifié selon la norme 2020 de Rainforest Alliance et comprendra donc le DD et les ID.
- Les contrats existants pour le cacao certifié selon la norme 2020 de Rainforest Alliance, y compris les primes, seront honorés pour la totalité de la récolte 2021-2022 en Afrique et jusqu'au 31 juin 2022 pour le reste du monde. Les primes déjà négociées et convenues peuvent donc être réparties entre le DD et les ID dans le cadre de la valeur monétaire convenue.
- Les paiements du DD et des ID peuvent avoir une influence sur les clauses contractuelles entre les premiers acheteurs et leurs clients. Ces clauses contractuelles ne sont pas détaillées dans la certification Rainforest Alliance ou sur la plateforme de traçabilité. Cependant, nous considérons que l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement est responsable de la réalisation de ces ambitions et nous encourageons vivement les acheteurs finaux à soutenir les premiers acheteurs dans leur travail avec les titulaires de certificat d'exploitation agricole afin de parvenir à une amélioration continue et à une mise en œuvre de qualité de la norme pour l'agriculture durable de Rainforest Alliance.

Transparence

- La valeur payée et enregistrée du DD et des ID entre le premier acheteur et le Titulaire de certificat d'exploitation agricole sera transparente et visible sur la plateforme de certification de Rainforest Alliance pour les Titulaires de certificat de la chaîne d'approvisionnement au-delà du premier acheteur, impliqués dans la même chaîne d'approvisionnement. Ces Titulaires de certificat de la chaîne d'approvisionnement pourront donc baser leurs paiements du DD/des ID sur les informations fournies. Des rapports agrégés seront disponibles pour les Titulaires de certificat de la chaîne d'approvisionnement.
- Le reporting des montants du DD/des ID visibles sur la plateforme de certification de Rainforest Alliance et à travers les rapports de la chaîne d'approvisionnement et du secteur permettra à Rainforest Alliance d'aider et d'encourager tous les acteurs de la chaîne d'approvisionnement à fournir une plus grande transparence sur les DD et ID payés tout au long de leurs chaînes d'approvisionnement, même si cela n'est pas encore exigé pour les Titulaires de certificat de la chaîne d'approvisionnement au-delà de ceux qui sont responsables du paiement des DD et des ID. En fonction du niveau de traçabilité, des rapports spécifiques à la chaîne d'approvisionnement sur ces valeurs seront mis à la disposition des ACA au-delà du premier acheteur, à un niveau agrégé, par le biais de la plateforme de rapports Power BI. Cela permettra aux ACA de baser leurs paiements du DD et des ID sur les informations fournies.

Phase III : à partir du 1er juillet 2022

Introduction du DD minimum



- Tous les détenteurs de certificats reçoivent un DD et des ID
- Le DD minimum est introduit (voir le chapitre suivant pour plus de détails)

3. GUIDE POUR LE DIFFERENTIEL DE DURABILITE DANS LE SECTEUR DU CACAO

3.1 Le bénéficiaire du DD

Rainforest Alliance estime que les titulaires de certificat d'exploitation agricole devraient être reconnus pour leur travail en faveur d'une durabilité accrue et le DD sert à soutenir cette démarche.

Le DD doit bénéficier aux producteurs et/ou aux travailleurs comme suit :

Type de certification	Action après réception du DD par le TC
Certification de groupe (l'exigence 3.2.1 s'applique)	Le DD est payé en totalité aux membres du groupe (producteurs). Il n'y a pas de stipulation sur l'utilisation du DD ; les producteurs peuvent décider eux-mêmes de la manière dont le DD est dépensé. Rien n'est gardé par la direction du groupe.
Certification individuelle (l'exigence 3.2.2 s'applique)	Pour la certification individuelle, le DD doit être dépensé au profit du producteur et/ou des travailleurs, conformément au document d'orientation sur l'utilisation du différentiel de durabilité et des investissements de durabilité au profit des travailleurs. Si le DD est dépensé au profit des travailleurs, le Titulaire de certificat doit consulter les travailleurs sur les priorités et rendre compte des catégories de dépenses.

Tableau 2 : le bénéficiaire du DD

3.2 La valeur monétaire du DD : Le DD minimum de 70 USD

- Jusqu'au 30 juin 2022, le DD est entièrement négociable entre le premier acheteur et le titulaire de certificat d'exploitation agricole. Le montant du DD sera normalement décidé par la dynamique de l'offre et de la demande, comme c'est le cas actuellement. Rainforest Alliance n'intervient pas dans cette négociation. Le DD et les éventuelles primes de prix peuvent être payés ensemble par les premiers acheteurs. Cependant, le différentiel de durabilité doit être clairement distingué du prix du marché et des autres primes ou différentiels dans les contrats et dans les rapports de la plateforme de certification de Rainforest Alliance.
- À partir du 1er juillet 2022 (ou septembre/octobre 2022 pour l'Afrique), le montant **minimum** du DD est fixé à 70 USD par TM de fèves de cacao.
- À partir de cette date, toutes les ventes de cacao certifié du titulaire de certificat d'exploitation agricole au premier acheteur doivent être récompensées par un DD qui s'élève **au moins** à 70 USD par TM.

	Afrique	Reste du monde
Date de début pour le DD minimum de 70 USD	Tout le cacao certifié produit lors du cycle de récolte 2022-2023 ou plus tard et vendu certifié Rainforest Alliance	1er juillet 2022



Implications sur la passation de marchés et les cycles de récolte	Tous les achats de cacao produit au cours de la récolte principale du cycle de récolte 2022-2023* ou ultérieurement et toutes les transactions associées saisies sur le portail de traçabilité doivent inclure un DD minimum de 70 USD par TM. Un DD minimum n'est pas requis pour le cacao certifié vendu à partir du cycle de récolte 2021-22. Nous encourageons la mise en place d'un DD plus élevé. <i>*Nous considérons généralement que les cycles de récolte en Afrique de l'Ouest commencent en octobre.</i>	Le DD minimum doit être payé pour toutes les transactions d'un Titulaire de certificat d'exploitation agricole à un Premier acheteur dont la date d'envoi est le 1er juillet 2022 ou plus tard. Nous encourageons la mise en place d'un DD plus élevé.
--	---	---

Tableau 3 : la date de début de la mise en place d'un DD minimal par région

Un DD minimum, pas la norme

Avec un DD minimum de 70 USD, Rainforest Alliance vise à élever le niveau des paiements du DD. Une analyse approfondie indique qu'un minimum de 70 USD signifierait une augmentation d'une part importante des pratiques actuelles de paiement des primes.

Toutefois, le montant de 70 USD est un minimum et ne doit pas devenir la norme. Nous fixons le minimum à ce niveau afin de garantir que l'industrie reste responsable de récompenser correctement les producteurs pour leurs efforts de durabilité avec un DD plus élevé. Nous continuons à croire aux mécanismes du marché et comptons sur le secteur pour récompenser les exploitants agricoles de manière appropriée. Nous nous attendons donc à ce que les paiements moyens de DD dépassent 70 USD par TM.

Pour soutenir ce processus, nous faciliterons l'obtention de données crédibles et la transparence afin de permettre aux entreprises de prendre des décisions fondées sur des preuves quant aux investissements appropriés dans leur base d'approvisionnement. Nous continuerons à surveiller l'impact prévu et à évaluer le seuil minimum et les mesures connexes sur le DD et les ID, si nécessaire.

Les investissements de durabilité seront basés sur un plan d'investissement élaboré par le titulaire de certificat d'exploitation agricole. Le plan d'investissement doit inclure une liste d'investissements prioritaires pour améliorer les performances du Titulaire de certificat d'exploitation agricole, des membres du groupe et des travailleurs afin de répondre aux exigences de certification plus rapidement et plus efficacement.

4. DOCUMENT D'ORIENTATION POUR LES INVESTISSEMENTS DE DURABILITE DANS LE CACAO

4.1 Le bénéficiaire des ID

Les Investissements de durabilité sont destinés à aider les Titulaires de certificat d'exploitation agricole à se conformer aux exigences fondamentales de la norme pour l'agriculture durable 2020 et aux exigences d'amélioration pertinentes.



4.2 Le plan d'investissement

Les investissements de durabilité seront basés sur un plan d'investissement élaboré par le titulaire de certificat d'exploitation agricole. Le plan d'investissement doit inclure une liste d'investissements prioritaires pour améliorer les performances du TC d'exploitation agricole et des membres du groupe afin de répondre aux exigences de certification plus rapidement et plus efficacement.

4.3 Élaboration du plan d'investissement

L'Annexe 16 de la norme pour l'agriculture durable 2020 est un modèle pour le plan d'investissement.

Dans le modèle de plan d'investissement, les différents éléments d'investissement sont classés par catégorie et liés à chacun des chapitres de la norme pour l'agriculture durable 2020 de Rainforest Alliance. Un module de formation sur l'utilisation de cet outil est également disponible pour les Titulaires de certificat d'exploitation agricole.

Afin de définir correctement les domaines qui nécessitent des investissements pour se conformer à la NAD 2020 et de définir les priorités, les outils suivants doivent être utilisés :

- **Évaluation des risques**
Grâce à l'évaluation des risques, le Titulaire de certificat d'exploitation agricole sera en mesure d'identifier les domaines d'amélioration qui nécessiteront un investissement.
- **Rapports d'auto-évaluation et d'audit**
L'auto-évaluation par le TC d'exploitation agricole de sa propre conformité à la norme et le dernier rapport d'audit externe devraient fournir un aperçu clair et complet des critères de la norme qui doivent être améliorés, et de comment procéder.
- **Résultats de l'inspection interne**
Dans le cas de la certification de groupe, les résultats des inspections internes fournissent des informations supplémentaires sur les critères de la norme qui nécessitent un soutien supplémentaire pour atteindre la conformité. Ces données fournissent également des indications importantes sur le nombre de producteurs qui ont besoin de différents types de soutien. Dans le modèle d'investissement, le Titulaire de certificat d'exploitation agricole peut indiquer quels investissements seront réalisés au niveau de l'administration du groupe et lesquels au niveau des producteurs, et à combien de producteurs ils seront fournis.
- **Évaluation des capacités**
L'outil d'évaluation des capacités doit être utilisé par le Titulaire de certificat d'exploitation agricole pour évaluer les compétences et les systèmes pertinents qu'il a mis en place pour atteindre et maintenir la conformité avec la norme pour l'agriculture durable 2020 de Rainforest Alliance. Cet outil doit être utilisé pour identifier les activités de renforcement des capacités qui doivent être classées par ordre de priorité et traitées dans le cadre des Investissements de durabilité.

Veillez noter que, la planification des investissements étant une nouvelle exigence de notre programme de certification, les groupes auront probablement besoin de soutien pour développer les compétences nécessaires à l'identification des besoins d'investissement et à la réalisation d'un plan d'investissement chiffré réalisable. Les acheteurs qui fournissent un soutien direct aux groupes sont encouragés à investir dans le renforcement de leur capacité à développer et à mettre en œuvre un plan d'investissement dans le cadre d'un système de gestion interne efficace.



Les principales catégories d'investissement du plan d'investissement sont liées aux chapitres de la norme. À partir des sources énumérées ci-dessus, le Titulaire de certificat identifiera les domaines d'amélioration et les interventions spécifiques telles que la formation, l'équipement, les biens ou les services qui sont nécessaires pour soutenir ces améliorations. Ces interventions sont ensuite incluses dans le plan d'investissement. Les interventions sont regroupées en sous-catégories couvrant les différents chapitres de la norme

Le plan d'investissement doit être établi comme suit :

Avant la saison de récolte

- Une première version du plan d'investissement sera élaborée avant l'audit. Cette version devra être mise à jour en fonction des résultats de l'audit, pour inclure les coûts des actions correctives liées aux non-conformités identifiées par l'auditeur, qui n'avaient pas encore été incluses dans le plan d'investissement. Cette version corrigée servira de base à la négociation du niveau d'investissement de durabilité entre le Titulaire de certificat d'exploitation agricole et le premier acheteur.
- En outre, sur la base de ces évaluations initiales, les grandes exploitations agricoles doivent consulter les représentants des travailleurs sur la hiérarchisation des besoins d'investissement identifiés pour améliorer les conditions de travail des travailleurs. Ce plan d'investissement stipulera la valeur monétaire totale nécessaire à la mise en œuvre du plan. Le titulaire de certificat d'exploitation agricole estime les volumes de produits à vendre en tant que certifiés Rainforest Alliance, sur la base du rendement attendu de la récolte et des ventes prévues. La valeur monétaire de leurs besoins d'investissement est divisée par le volume de ventes certifié prévu pour déterminer un montant des ID basé sur le volume.
- Les acheteurs peuvent demander au Titulaire de certificat d'inclure des investissements spécifiques dans le plan d'investissement pour satisfaire les besoins de la chaîne d'approvisionnement, à condition que les investissements soient réalisés dans le cadre des catégories d'investissement prédéfinies et que le plan d'investissement final soit approuvé par le titulaire de certificat.
- Le montant final des ID et/ou les volumes certifiés à vendre seront convenus entre le titulaire de certificat d'exploitation agricole et le premier acheteur. Le Titulaire de certificat d'exploitation agricole n'est pas tenu de partager le plan d'investissement détaillé avec ses acheteurs, mais le partage d'au moins un résumé de la répartition des catégories d'investissement est fortement encouragé, afin de promouvoir la transparence à tous les niveaux.
- L'utilisation du modèle de plan d'investissement Rainforest Alliance n'est pas obligatoire pour la culture principale 2021-22 en Afrique. Son utilisation devient obligatoire à partir du 1er janvier 2022 pour toutes les cultures.

Pendant la saison de récolte

- À la fin du cycle annuel de vente, le Titulaire de certificat d'exploitation agricole devra rendre compte de la répartition des ID totaux reçus entre les différentes catégories d'ID : 1) Administration et gestion (chapitres 1, 2 et 3 et coûts d'audit), 2) Agriculture (chapitre 4), 3) Social (chapitre 5) et 4) Environnemental (chapitre 6) de la plateforme de certification de Rainforest Alliance.
- Puisque le montant des ID est convenu avant que les transactions n'aient lieu, le montant des ID peut être enregistré par le Titulaire de certificat d'exploitation agricole et confirmé par le premier acheteur sur la plateforme de traçabilité de Rainforest Alliance au niveau de la transaction (de la même manière que le DD, voir chapitre 6).
- Les ID totaux payés par les premiers acheteurs dépendront des volumes réels qui ont été achetés pendant la saison. Les premiers acheteurs qui souhaitent acheter des produits certifiés doivent accepter de financer les ID. Les premiers acheteurs sont libres de négocier avec leurs clients les conditions contractuelles associées à cet investissement. De même, les acheteurs finaux et les propriétaires de marques doivent travailler avec leurs fournisseurs pour concrétiser leurs ambitions en matière de contributions en espèces



et en nature aux ID liées au Titulaire de certificat d'exploitation agricole auprès duquel ils s'approvisionnent.

- Les premiers acheteurs peuvent également faire des investissements en nature. Si des investissements en nature sont réalisés, ils doivent également être effectués au moins sur une base annuelle, et ils seront comptabilisés séparément en plus de la contribution monétaire aux ID basée sur le volume.

Après la saison de récolte

- À la fin de la saison, le Titulaire de certificat d'exploitation agricole révisera et ajustera le plan d'investissement en fonction des paiements des ID effectivement reçus (les paiements seront alloués en fonction de la priorisation initiale et/ou de la discussion avec les premiers acheteurs). C'est le point de départ du plan d'investissement de l'année prochaine.
- L'auditeur utilisera le plan révisé/ajusté comme base pour vérifier la cohérence entre l'argent reçu et les dépenses réelles effectuées sur la base de ce qui a été reçu.

Répartition des investissements

- Il n'est pas possible de répondre à tous les besoins d'investissement dans un plan d'investissement pour une seule année. Cela signifie que les besoins d'investissement doivent être classés par ordre de priorité. Les ID sont destinés à être utilisés pour couvrir les besoins d'investissement les plus critiques qui permettront au groupe de se conformer aux exigences applicables de la norme pour l'agriculture durable 2020 de Rainforest Alliance, comme suit :

Exigences principales	Exigences pour les améliorations obligatoires	Exigences pour les améliorations librement choisies	Autres domaines
Toujours	Quand elles sont requises par la norme	Si choisies	Ne peuvent être incluses que si elles contribuent à la conformité du Titulaire de certificat d'exploitation agricole avec la norme pour l'agriculture durable

Tableau 4 : l'utilisation prévue des ID

Répartition des investissements en nature

Les investissements en nature peuvent être attribués aux catégories du plan d'investissement séparément et en plus de la contribution monétaire des ID basée sur le volume. Les investissements en nature ne doivent pas être inclus dans le calcul des ID par TM de cacao, mais doivent être convenus sur une base périodique et contractuelle entre le premier acheteur et le Titulaire de certificat. Seules les contributions en nature pour lesquelles un accord a été conclu doivent être incluses.

Mise à jour annuelle du plan d'investissement

Les plans d'investissement doivent être mis à jour chaque année. Les investissements qui ont été effectués seront supprimés, et le Titulaire de certificat examinera l'ordre de priorité des investissements et identifiera les investissements qui ne sont plus nécessaires et les nouveaux investissements requis. Outre l'évaluation des risques et l'évaluation des capacités, les Titulaires de certificat utiliseront également les rapports d'inspection interne, l'auto-évaluation et les résultats des audits pour affiner les principaux domaines d'investissement.

4.4 Valeur des Investissements de durabilité

Valeur à court terme

Il n'y a pas de minimum fixé pour les Investissements de durabilité. Toutefois, on s'attend à ce que les niveaux d'investissement ne diminuent pas par rapport aux niveaux d'avant 2020 au



cours des premières années suivant la mise en œuvre. Rainforest Alliance suivra de près cette évolution en analysant les données relatives aux primes et au DD/aux ID sur une période de plusieurs années. Nous analyserons également l'effet de l'introduction du DD minimum en 2022 sur les ID. Si les niveaux d'investissement diminuent ou sont inférieurs aux attentes, Rainforest Alliance peut alors prendre des mesures plus prescriptives.

Valeurs et investissements à long terme

Des besoins particuliers (classés par ordre de priorité) dans un plan d'investissement peuvent nécessiter un financement important, auquel cas un contrat pluriannuel peut être approprié. Celui-ci servira à calculer les ID minimums comme l'investissement annuel moyen pour la durée du contrat, permettant des investissements initiaux élevés et des investissements de suivi réduits pendant la période du contrat.

La conformité à la norme pour l'agriculture durable 2020 repose sur une amélioration continue et peut donc entraîner des investissements nouveaux/additionnels. Toutefois, cela ne signifie pas nécessairement que la valeur monétaire des investissements doit augmenter chaque année. L'accent doit être mis sur les investissements efficaces qui se traduisent par une amélioration continue et une meilleure qualité de la mise en œuvre.

Les données des indicateurs seront collectées pour de nombreuses exigences de la norme pour l'agriculture durable afin de suivre les améliorations. Ces données peuvent éventuellement être mises en corrélation avec les investissements réalisés dans le cadre du plan d'investissement.

La valeur des investissements en nature

Les investissements en nature sont possibles si le Titulaire de certificat d'exploitation agricole et le premier acheteur en conviennent. Une fois que les investissements en nature sont effectués par le premier acheteur auprès du Titulaire de certificat d'exploitation agricole, ils sont confirmés par le Titulaire de certificat d'exploitation agricole et mis en correspondance avec la catégorie correcte dans le plan d'investissement. Si des investissements durables en nature sont effectués, une valeur monétaire réaliste doit être attribuée aux investissements en nature, et le premier acheteur rapporte ces valeurs en nature par le biais de la plateforme de traçabilité en tant qu'« ID (en nature) effectivement payés »

5. REPORTING SUR LE DIFFERENTIEL DE DURABILITE ET LES INVESTISSEMENTS DE DURABILITE SUR LA PLATEFORME DE TRAÇABILITE

5.1 Reporting au niveau transactionnel

Les titulaires de certificat d'exploitation agricole et de la chaîne d'approvisionnement sont responsables de la mise à jour des données sur la plateforme de certification et de traçabilité. La plateforme de traçabilité doit refléter les transactions telles qu'elles ont été effectuées, y compris les détails de la transaction, tels que le DD et les ID payés pour un volume certifié.

Le graphique ci-dessous indique quel Titulaire de certificat doit effectuer quelles étapes de la plateforme de traçabilité en ce qui concerne le paiement du DD et des ID. Les informations relatives au paiement du DD et des ID seront collectées à deux moments précis :



- 1) Lorsque le Titulaire de certificat d'exploitation agricole effectue une transaction de vente au premier acheteur. Les détails de la transaction comprendront le montant du DD/des ID convenu par les deux parties, le système demandera d'entrer « DD payable »/« ID payables ».
- 2) Lorsque le premier acheteur a effectué le paiement du DD/des ID au Titulaire de certificat d'exploitation agricole, une confirmation de ce paiement est entrée sur la plateforme. Cette vérification est effectuée à intervalles réguliers, au plus tard 3 mois après le paiement effectif ou la prestation du service (dans le cas d'investissements de durabilité en nature).



Diagramme 2 : reporting du DD et des ID

5.2 Reporting annuel

Reporting des TC d'exploitation agricole sur le DD dépensé

Alors que les Titulaires de certificat d'exploitation agricole avec une certification de groupe doivent distribuer le total du DD reçu par leur acheteur aux membres du groupe sur une base proportionnelle, les Titulaires de certificat d'exploitation agricole avec des membres de groupe importants ou avec une certification individuelle doivent dépenser le DD au profit des travailleurs dans les catégories suivantes : salaires, conditions de travail, santé et sécurité, logement.

Une fois que le Titulaire de certificat de la chaîne d'approvisionnement a confirmé qu'il a effectué les paiements du DD, et en préparation du prochain audit, le Titulaire de certificat d'exploitation agricole est tenu de rendre compte de la façon dont le DD reçu a été dépensé selon les catégories prédéfinies. Cela doit être fait sur la plateforme de certification Rainforest Alliance (PCRA) dans le cadre de la certification.

Reporting des TC d'exploitation agricole sur les ID dépensés

Une fois que le Titulaire de certificat de la chaîne d'approvisionnement confirme avoir effectué les paiements des ID, et en préparation de l'audit suivant, le Titulaire de certificat d'exploitation agricole est tenu de rendre compte de la façon dont les ID reçus ont été dépensés selon les catégories d'investissement prédéfinies. Cela doit également être fait sur la plateforme de certification Rainforest Alliance (PCRA) dans le cadre de la certification.



6. CONCLUSION DE CONTRATS EN TENANT COMPTE DU DD ET DES ID

Ce chapitre donne des conseils qui seront sur les bonnes pratiques pour inclure le DD et les ID dans les contrats. Bien que ces conseils ne soient pas contraignants, nous recommandons vivement qu'ils soient suivis dans la création et le suivi des contrats pour le cacao certifié.

Inclure le DD et les ID dans les contrats portant sur des fèves certifiées

- Lorsqu'ils s'approvisionnent en cacao certifié, les propriétaires de marques doivent travailler avec leurs fournisseurs pour comprendre les accords et les engagements en matière de DD/d'ID entre le TC d'exploitation agricole et le premier acheteur. Le DD et les ID doivent être clairement distingués des différentiels de prix, de qualité et autres, comme l'exige la norme.
- Le volume contracté par le premier acheteur doit être réaliste par rapport à la capacité de production maximale estimée pour la production certifiée de tous les membres de la certification de groupe ou de toutes les exploitations sous certification individuelle (voir Document d'orientation G. Estimation du rendement). Les facteurs qui influencent le cacao disponible, tels que les ventes secondaires ou la faible production, doivent être pris en compte lors de la conclusion de contrats sur les volumes. Le volume contractuel de cacao certifié ne peut pas dépasser le volume maximal de production certifié.
- À moins que le contrat ne précise le volume de livraison des fèves à certaines dates, les fèves peuvent être livrées à tout moment pendant la période du contrat. Les contrats pluriannuels de livraison sont encouragés. À la fin de la période contractuelle, sur une base annuelle, le Premier acheteur doit avoir reçu la quantité totale de cacao certifié, avoir payé la totalité du DD et des ID pour ces fèves, conformément au contrat, et avoir réalisé tous les investissements en nature convenus. Si le Premier acheteur n'a pas reçu un volume contractuel de cacao pour des raisons autres que des défauts de qualité, il est recommandé que le Premier acheteur paie quand même le montant total du DD et des ID selon le volume contractuel et livre les investissements en nature convenus.



7. GARANTIE DES PAIEMENTS DU DD/DES ID

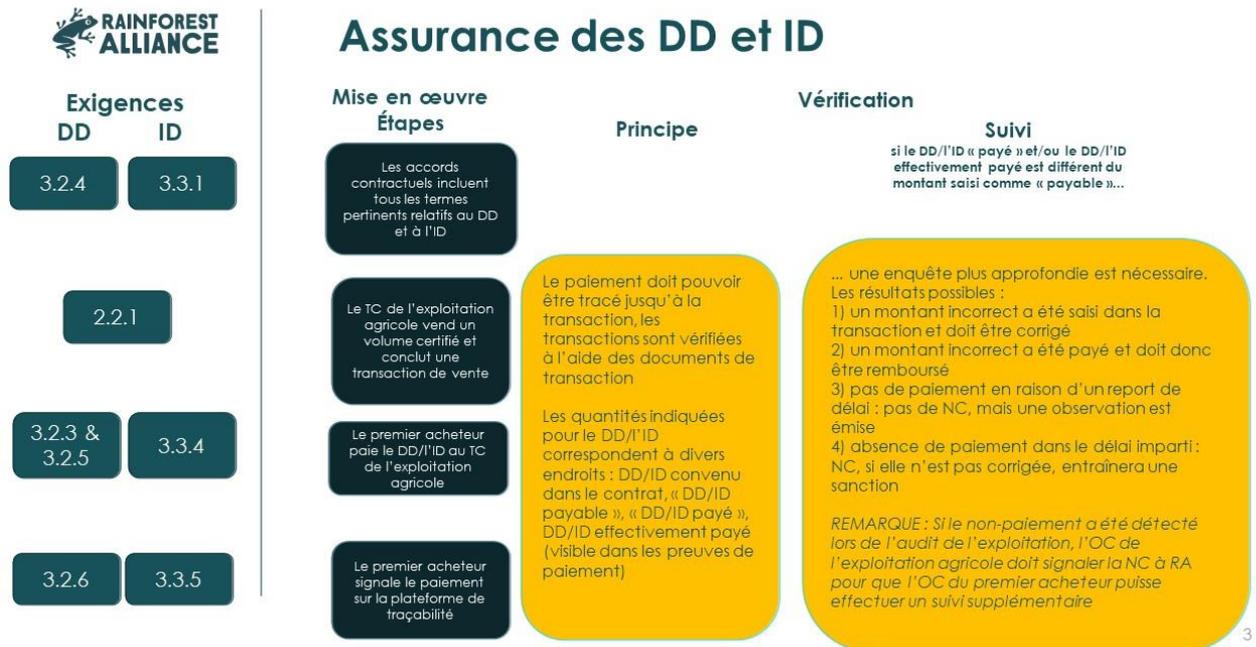


Diagramme 3 : assurance du DD et des ID

La garantie des paiements du DD et des ID du premier acheteur au titulaire de certificat d'exploitation agricole comprend une vérification à plusieurs niveaux. Comme expliqué au chapitre 6 (ci-dessus), la plateforme de traçabilité demandera aux Titulaires de certificat d'exploitation agricole ainsi qu'aux premiers acheteurs de communiquer les chiffres du DD et des ID qui les concernent.

Les Titulaires de certificat d'exploitation agricole doivent enregistrer :

- le montant du DD/des ID qu'il est convenu de payer
- l'aperçu annuel de la répartition des DD et ID selon différentes catégories

Les premiers acheteurs doivent enregistrer :

- La confirmation du montant des DD/ID payable
- Le montant des DD/ID payé
- Les investissements en nature supplémentaires effectués (le cas échéant)

Les Organismes de certification recevront des rapports sur ces chiffres afin de trianguler les informations rapportées sur la plateforme avec les preuves physiques lors des audits des exploitations agricoles et des premiers acheteurs, comme les documents d'envoi et les reçus de paiement.

En outre, les Organismes de certification seront en mesure de trianguler les informations saisies sur la plateforme de traçabilité tant par les Titulaires de certificat d'exploitation agricole que par les premiers acheteurs, afin de vérifier si les montants correspondent et sont conformes aux exigences de la norme et, par conséquent, à l'accord entre les deux parties.

Si un Organisme de certification détecte des divergences entre les chiffres rapportés sur la plateforme de traçabilité et les preuves physiques des accords et des paiements réels, les Règles pour la certification et les audits prescrivent à l'Organisme de certification d'enquêter plus en profondeur sur les causes de ces divergences. Bien qu'il puisse y avoir des raisons acceptables pour un retard de paiement ou le paiement d'un montant différent, l'absence de paiement entraînera une sanction pour la partie qui est responsable du paiement des



DD/ID. Si un tel non-paiement est détecté lors de l'audit d'un Titulaire de certificat d'exploitation agricole, l'Organisme de certification du Titulaire de certificat d'exploitation agricole en informe Rainforest Alliance afin qu'un suivi supplémentaire par l'Organisme de certification du premier acheteur puisse être organisé.

Audit des chaînes d'approvisionnement

Premiers acheteurs : Le non-paiement des ID ou les déclarations erronées sur les ID seront signalés comme une non-conformité. Cette exigence s'applique aux Titulaires de certificat de la chaîne d'approvisionnement qui sont identifiés comme premiers acheteurs et responsables du paiement du DD.

Audit des Titulaires de certificat d'exploitation agricole

DD pour les groupes : Dans le cas d'une certification de groupe, les Titulaires de certificat d'exploitation agricole doivent transmettre le DD à leurs membres. L'auditeur révisera la preuve de réception au niveau de l'exploitation agricole/du groupe d'exploitants agricoles dans le cadre de l'audit du groupe d'exploitants agricoles. Celle-ci sera triangulée avec les preuves de paiement et de réception afin de valider le montant et l'authenticité des transactions.

Le fait de ne pas transmettre l'intégralité du montant sera considéré comme une non-conformité et les Titulaires de certificat d'exploitation agricole pourront être suspendus ou décertifiés s'ils ne corrigent pas cette non-conformité.

Plan d'investissement (Titulaires de certificat de groupe et individuels) : L'auditeur vérifiera l'existence du plan d'investissement et s'assurera que son contenu est cohérent avec l'évaluation des risques, l'auto-évaluation, l'inspection interne et les autres documents pertinents qui donnent au Titulaire de certificat d'exploitation agricole un aperçu des priorités d'investissement pour se conformer à la norme 2020 de Rainforest Alliance (à partir de la première année de certification). À partir de la deuxième année, l'auditeur vérifiera également les dépenses par rapport au plan d'investissement.

L'auditeur utilisera le plan révisé/ajusté comme base pour vérifier la cohérence entre l'argent reçu et les dépenses réelles effectuées. La répartition réelle des ID reçus sera vérifiée par rapport à ce que les Titulaires de certificat d'exploitation agricole enregistrent sur la plateforme afin de s'assurer que les données enregistrées sont exactes.

Si une non-conformité est identifiée, que ce soit au cours de l'audit de la chaîne d'approvisionnement ou de l'audit de l'exploitation, le Titulaire de certificat doit prendre des mesures correctives pour mettre fin à la non-conformité afin d'être certifié. Si la non-conformité n'est pas corrigée, une décision de non-certification sera prise, ce qui signifie que le Titulaire de certificat ne sera pas en mesure de vendre des produits certifiés Rainforest Alliance.

Lorsqu'il existe des preuves d'une mauvaise utilisation des ID, le Titulaire de certificat d'exploitation agricole peut être suspendu ou décertifié s'il ne corrige pas la non-conformité.